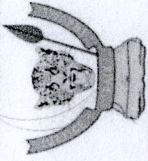


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

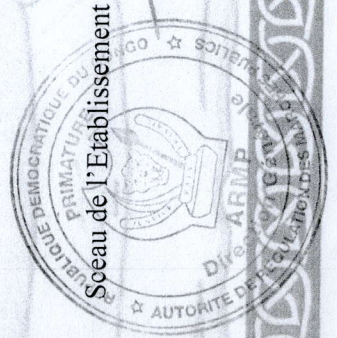
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 166/2024

A LA SOCIETE PANAFRICAINNE DE METAUX-CONGO « PAM CONGO »

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la prestation au groupe 4 de la centrale Inga 2 ; débardage des pertuis aval du groupe, conclu avec la SNEL SA, pour un montant total hors taxe de Euros six mille deux cent (€ 6 200) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit Euros quarante-trois, quarante centimes (€ 43,40), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 22/08/2024.

Directeur Administratif et Financier



Ma. Claude KAYEMBA MAMBO
Directeur Général